

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous avons aboli la taxe de vente sur tous les vêtements d'enfants et sur tous les aliments et breuvages, exception faite des boissons alcooliques. Nous avons temporairement réduit le tarif sur des marchandises représentant 1,400 millions de dollars afin d'accroître l'offre et les facteurs concurrentiels dans l'économie. Nous avons augmenté de 190 millions de dollars les paiements de péréquation pour permettre aux provinces dites défavorisées de réduire davantage les impôts scolaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous avons appliqué la pleine indexation des montants de pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour protéger les pensionnés et ceux qui touchent un revenu fixe contre les hausses du coût de la vie. L'indexation se fera en fonction de l'indice. Nous avons soustrait le Régime de pension du Canada à la limite de 2 p. 100 et proposons que cela aussi soit indexé. Afin de pallier les méfaits de l'inflation, un certain nombre de provinces envisagent d'augmenter les prestations de sécurité sociale qu'en vertu du Régime d'assistance publique du Canada elles versent à parts égales avec le gouvernement fédéral. Nous avons réduit le fardeau fiscal des industries de fabrication et de transformation et tenté de les aider à réduire leurs prix. Nous avons créé la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous avons imposé un contingentement temporaire sur les exportations de bovins et de porcs sur pied, de viande de bœuf et de porc, ainsi que de certaines catégories de provendes afin d'éviter que la demande sur le marché mondial n'entraîne la pénurie de ces produits et la hausse excessive des prix au Canada. Nous avons proposé de porter les allocations familiales à \$20 par mois à compter de 1974 et venons tout juste d'adopter une hausse temporaire et non imposable, d'une durée de trois mois, de \$12 par enfant. Nous avons créé une politique de subventions pour lutter contre la hausse du prix du pain et, avec la collaboration des provinces, contre la hausse du prix du lait. Nous avons supprimé, dans le cas des fermes appartenant à une famille, l'impôt sur les gains en capital pour assurer que les jeunes restent sur la ferme et encourager ainsi l'agriculture.

● (1630)

Je pourrais continuer avec cette énumération et je me doute un peu à quel point cela déplaît aux députés de l'opposition; mais lorsqu'il s'agira de prononcer un jugement, la population du Canada pourra se rendre compte que chacun de ces points constitue une mesure légitime pour lutter contre l'inflation. Je fais remarquer à Votre Honneur que, dans leur ensemble, toutes les différentes mesures qui ont été adoptées au cours de ces derniers mois—et je n'ai pas pu les énumérer dans leur totalité—constituent un des programmes les plus intensifs et de longue portée—j'allais employer le terme «comprehensive» mais le député en a tellement déformé le sens qu'il ne veut plus rien dire—qui permette de faire face de façon réaliste et pratique à l'inflation que nous connaissons actuellement et à en diminuer les répercussions.

Le député a mentionné dans sa motion la hausse des taux bancaires et la hausse des taux d'escompte des ban-

### *Coût de la vie*

ques à charte au Canada. Je crois que la plupart des députés ont reçu un exemplaire du communiqué rédigé par le Gouverneur de la banque et publié hier soir, dans lequel il déclare que cette mesure a été rendue nécessaire par la pression sur les marchés financiers, lesquelles ont provoqué de nouvelles hausses des taux d'intérêt à court terme, notamment celles que les banques à charte ont annoncées hier. Dans son communiqué, il déclare que la pression à la hausse sur le loyer de l'argent à court terme est attribuable non seulement, comme je l'avais déclaré précédemment à la Chambre, à la forte demande de crédit au Canada, mais également au fait que le niveau des taux d'intérêt à court terme est beaucoup plus élevé dans de nombreux autres pays. Et cela signifie que ces écarts entre les taux, en particulier à court terme, tendent à provoquer des mouvements internationaux de capitaux qui aggravent les tensions sur les marchés nationaux du crédit et sur le marché des changes. Le gouverneur a souligné, et je le répète, que la politique de la Banque du Canada est toujours de ralentir la croissance exceptionnellement rapide du crédit bancaire et de la monnaie au Canada, tout en permettant une croissance monétaire suffisante pour une expansion toujours grandissante des possibilités d'emploi et de la production. Voilà ce qu'il a dit lui-même.

Le député affirme qu'il s'agit d'un programme de resserrement monétaire, et son collègue de Calgary-Nord (M. Woolliams) dit la même chose, mais je ne sais pas quelle est l'opinion du député de Don Valley (M. Gillies) à ce sujet. Lorsque la masse monétaire s'accroît au taux annuel de 15 p. 100 et que les prêts consentis par les banques à charte augmentent à un taux annuel de 24 p. 100, il ne s'agit pas, à mon avis, d'un resserrement de la masse monétaire. De fait, la masse monétaire pourrait fort bien s'accroître trop rapidement.

J'ai accepté que les banques augmentent leurs taux sur les certificats de dépôt. Ceux-ci permettent aux banques d'emprunter de l'argent pour un délai maximum d'un an. J'ai autorisé que le taux passe de 7½ à 8½ p. 100 parce que les taux des prêts à court terme les avaient dépassés. La pénurie de fonds que j'ai mentionnée, découlant de l'inégalité des taux d'intérêt pour les prêts à court terme entre le Canada et les États-Unis, la différence de trois points aux États-Unis et de quatre à cinq points en Europe, avait imposé des restrictions sur les marchés monétaires et sur notre capacité à nous adapter à une expansion de l'économie.

En retour j'ai demandé aux banques d'analyser leurs bénéfices et de voir si l'écart entre les intérêts sur les dépôts et les intérêts sur les prêts ne pourrait pas être diminué. On a augmenté de 1 p. 100 le taux des certificats de dépôt et de ¾ p. 100, le taux d'escompte officiel de sorte que l'écart est passé de 1 à ¾ p. 100.

En ce qui concerne les prêts inférieurs à \$200,000 des petites entreprises, le taux préférentiel n'a été augmenté que d'un quart. En d'autres termes, la différence a été réduite d'un à un quart. Ces banques m'ont assuré que dans le cas des hypothèques elles n'avaient pas l'intention de majorer les taux et qu'elles continueraient d'affecter un montant raisonnable au marché hypothécaire. De toute façon, les banques ont réduit leur écart.

J'aimerais informer le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qu'en comparaison des montants qu'elles mettent actuellement sur le marché hypothécaire, la participation de ces banques sur ce marché était tout à fait insignifiante au temps où mon prédécesseur, le secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures (M. Sharp), avait supprimé la limite de 6 p. 100 sur les taux bancaires afin de permet-